



Philosopher la comparaison : immigration, participation et "dispositif "

Guillaume Gourgues, Ouassim Hamzaoui

► To cite this version:

Guillaume Gourgues, Ouassim Hamzaoui. Philosopher la comparaison : immigration, participation et "dispositif ". Ecole thématique PACTE/CNRS "Comparer en sciences sociales : une science inexacte?", Dec 2011, Grenoble, France. halshs-00641567v1

HAL Id: halshs-00641567

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00641567v1>

Submitted on 16 Nov 2011 (v1), last revised 17 Jul 2020 (v2)

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Philosopher la comparaison : immigration, participation et « dispositif »

Guillaume Gourgues et Ouassim Hamzaoui (IEP Grenoble, PACTE)

Version inachevée – ne pas citer

Malgré le gouffre qui sépare leurs terrains de thèse, les doctorants témoignent souvent d'une fâcheuse tendance à vouloir construire des ponts. Alors qu'on attend d'eux qu'ils s'érigent en hyper-spécialistes de leur domaine, qu'ils en maîtrisent de manière quasi exhaustive les recoins empiriques les moins évidents, ces derniers s'égarer, à intervalle régulier, dans des considérations communes, singeant le projet porté naguère par d'autres ; constituer une hypothèse de travail, un récit scientifique commun, qui entrainerait une accumulation hétéroclite de travaux empiriques (Boltanski 2007).

C'est précisément de ce type de mésaventure que la présente communication est tirée. Alors que nous menions depuis 2006 des thèses aux objets parfaitement délimités (l'institutionnalisation de la démocratie participative dans les conseils régionaux français pour l'un, l'évolution de la politique d'intégration des étrangers en France pour l'autre), les jeux de lecture, les discussions nocturnes, le constat commun d'un cloisonnement empirique malsain, nous ont progressivement conduits à une forme encore incertaine de *comparaison*. Cette forme, sauvage, peu rigoureuse, intuitive, nous semble mériter l'attention, dans la mesure où elle n'a cessé de nous pousser à produire, à travailler et à imaginer les arènes dans lesquelles nous pourrions organiser nos joutes. Ces arènes prirent la forme de recherches communes¹ ou de l'animation d'un atelier de discussion scientifique², et nous les avons toujours tenu à l'écart du « vrai » champ de bataille, à savoir : la thèse.

Pourtant, alors qu'un a récemment soutenu sa thèse, et que l'autre la rédige en (dernière) ligne droite, un constat s'impose : nous n'avons pu empêcher nos digressions communes de déborder. Plus exactement, une même trame intellectuelle, une même hypothèse politique a profondément marqué nos résultats doctoraux. Aussi, pour rendre à cette hypothèse ce qui lui appartient, nous souhaitons restituer la comparaison bancale et incontrôlée que nous avons construite tout au long de nos recherches. Or, cette comparaison, nous l'avons « philosophé » : plutôt que de nous définir une trame commune de recherche, pour rapporter un terrain à l'autre, et d'en saisir les spécificités ou similitudes, nous avons

¹ Nous avons ainsi notamment traité de la question de l'« émancipation » politique ; et ce, au travers de deux mobilisations, bien qu'hétérogènes (la création d'une association citoyenne en Isère dans les années 2000 et un conflit ouvrier à Besançon dans les années 1970), révèlent l'intérêt heuristique de la distinction « police-politique » présente dans la philosophie de J. Rancière : (cf. « L'espace comme politique. L'exemple d'*Entr'actifs*, association 'citoyenne' », Colloque international interdisciplinaire « Espaces de vie, espaces enjeux », CRAPE-IEP Rennes, 2008 ; « *LIP* : de la dépacification au dissensus », AFSP, 2009 ; « L'histoire des Lip est-elle l'histoire de l'autogestion ? Formes et fins d'une lutte mythifiée », AFSP, 2011). Nous avons également mené une autre recherche sur la question du « politique » dans l'analyse française des politiques publiques (cf. « *Les politiques publiques comme objet ou problème. Le dilemme de l'École française de l'analyse des politiques publiques* », AFSP, 2009).

² L'Atelier de Discussion Scientifique de Pacte-Po (Grenoble) dont l'objectif global est de constituer un lieu de réflexion collective en amont et par-delà les spécialisations thématiques et/ou de courants de recherche.

puisé chez Michel Foucault quelques sources vives de pensée politique, autour desquelles nous n'avons eu de cesse de travailler. La présente communication propose donc de revenir sur cette hypothèse (I) pour comprendre la manière dont elle a agencé notre comparaison (II). Au prix d'un réductionnisme conscient, et d'une méthode pour le moins obscure, notre horizon comparatiste nous a permis d'alimenter le fil discontinu de notre hypothèse commune.

I- Un projet intellectuel commun : penser la « normalisation »

Nos thèses respectives, donc, nous menaient assez systématiquement face à deux « impératifs » : celui de faire « participer » plus activement les citoyens aux politiques publiques, et celui « d'intégrer » les individus nouvellement immigrés à l'Etat-Nation. Ces impératifs, nous ne les prenions bien évidemment pas pour argent comptant. Nous savions qu'ils étaient portés par des acteurs ciblés, dont nous pouvions étudier les intérêts, les coalitions, les trajectoires. Nous pouvions également mesurer l'artificialité de ces impératifs (ils ne correspondaient pas tout à fait à la « réalité » du fonctionnement de la démocratie et de l'immigration), et en déconstruire, patiemment, les ressorts. Pourtant, en se contenant de rapporter ces deux impératifs l'un à l'autre, nous ne pouvions éviter une question : ces impératifs ne correspondaient-ils pas une seule et même rationalité de gouvernement ? Plus précisément, nous cherchions à comprendre quelle conception de la place et du rôle des individus dans l'ordre politique était promue par ces discours sur le « bon » état de la démocratie et de la république.

Ainsi, nos périodes de lecture, destinés (entre autre chose) à éclairer cette première intuition, nous ont amené à nous pencher sur les propos de Michel Foucault. Comme le proposait Foucault lui-même, nous avons alors usé de ces travaux comme d'une « boîte à outil »³ nous permettant d'élaborer et formuler la piste d'une hypothèse générale. Cette hypothèse part d'une idée simple. Le gouvernement de nos sociétés repose sur des agencements mouvants de « dispositifs », définis comme « un ensemble résolument hétérogène, comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques, bref : du dit aussi bien que du non dit » (Foucault 1977, p. 299). Or, Foucault présente une histoire du gouvernement, construite à partir d'une apparition progressive de différents types de dispositifs. Michel Foucault, dans l'introduction de la leçon du 11 janvier 1978 (Foucault 2004 [1978-1979]) dégage ainsi les lignes de partage entre trois âges des dispositifs de gouvernement, qu'il nomme *souveraineté*, *discipline* et *sécurité*. L'âge du contrôle légal tout d'abord, qui « consiste à poser une loi et à fixer une punition à celui qui l'enfreint », correspondant à « un partage binaire entre le permis et le défendu » (*Ibid.*, p. 7). L'âge de la discipline ensuite, qui entoure la loi d'un ensemble de mécanisme de surveillance, de redressement visant un « troisième personnage qui est le coupable » (*Idem.*). Le contrôle de sécurité enfin, qui va s'attacher à produire une série de savoir concernant les probabilités d'apparition de tel ou tel phénomène, et tenter d'agir sur ces probabilités, à l'échelle d'une population.

Cette histoire ne cherche pas à cliver ces âges, à en présenter la cohérence au sein de séquences historiques précises. Au contraire, elle insiste sur leur entremêlement permanent, le fait que l'ancien contienne le nouveau et que le nouveau n'éradique jamais l'ancien⁴.

³ Citation servez vous de moi comme bon vous semble

⁴ Une fois exposée la succession entre les systèmes légaux, disciplinaires et sécuritaires, Foucault insiste sur l'inutilité d'un découpage historique trop rigide : « En apparence, si vous voulez, je vous ai donné là un schéma historique tout à fait décharné [...] En fait à caractériser les choses ainsi : l'archaïque, l'ancien, le moderne et le contemporain, je crois qu'on manque l'essentiel. On manque l'essentiel, d'abord, bien sûr, parce que ces

Pourtant, il existe bien une ligne de partage entre les types de dispositif. Cette ligne, Foucault la situe dans les technologies qui caractérisent chaque dispositif. Elles sont l'objet d'une histoire, permettant de comprendre comment le gouvernement dont elles sont porteuses advient sans pour autant succéder entièrement à un type plus ancien :

« Donc, vous n'avez pas du tout une série dans laquelle les éléments vont se succéder les uns aux autres, ceux qui apparaissent faisant disparaître les précédents. Il n'y pas l'âge du légal, l'âge du disciplinaire, l'âge de la sécurité. Vous n'avez pas des mécanismes de sécurité qui prennent la place des mécanismes disciplinaires, lesquels auraient pris la place des mécanismes juridico-légaux. En fait vous avez une série d'édifices complexes dans lesquels ce qui va changer, bien sûr, ce sont les techniques elles-mêmes qui vont se perfectionner, ou en tout cas se compliquer, mais surtout ce qui va changer c'est la dominante, ou plus exactement le système de corrélation entre les mécanismes juridico-légaux, les mécanismes disciplinaires et les mécanismes de sécurité. Autrement dit, vous allez avoir une histoire, qui va être une histoire des techniques proprement dites » (Foucault 2004 [1977-1978], p. 10)

Ces dispositifs marqueraient ainsi les traits d'un style contemporain de gouvernement. Les dispositifs, pas plus que ce style, ne doivent être considérés comme hégémoniques ou dominants. Elles caractérisent en réalité notre *époque*. Pour Olivier Razac (2008), une époque est marquée par un régime de dispositifs, de stratégies, de tactiques. Elle vient innover par rapport aux époques précédentes, sans provoquer l'obsolescence des précédentes⁵. Elle ne correspond pas à la substitution d'une définition du pouvoir par ceux qui le possèderaient, mais à une évolution souvent silencieuse des modalités d'exercice de la relation de pouvoir.

Or, ces dispositifs entretiennent un rapport spécifique à la diffusion de « normes » dans la gestion des populations et par extension dans le « gouvernement de soi » des individus. Dans le cas d'un Dispositif disciplinaire, le rapport à la norme est celui d'une « normation ». Foucault définit par là l'opération consistant à définir la norme afin d'opérer le traitement concret des comportements : ainsi, « il y a un caractère primitivement prescriptif de la norme et c'est par rapport à cette norme posée que la détermination et le repérage du normal et de l'anormal deviennent possible » (Foucault 2004 [1977-1978], p. 59). Dans le cas d'un Dispositif de sécurité, le rapport à la norme diffère et prend la forme d'une « normalisation ». Plus que d'imposer une norme descendante, la normalisation prend appui sur la réalité des comportements de différents groupes sociaux, individus, qu'elle observe, étudie pour en tirer une définition concrète du « normal ». C'est à partir de cette *moyenne*, caractérisant une population, que la norme de comportement est alors construite et appliquée. Michel Foucault indique :

« On a donc là quelque chose qui part du normal et qui se sert de certaines distributions considérées, si vous voulez, comme plus normales que les autres, plus favorables en tout cas que les autres. Ce sont ces distributions là qui vont servir de norme. La norme est un jeu à l'intérieur des normalités différentielles. C'est le normal qui est premier et c'est la norme qui s'en déduit, où c'est à partir de cette étude des normalités que la norme se fixe et joue son rôle opératoire. » (Foucault 2004 [1977-1978], p. 65)

Cette normalité n'est pourtant pas étudiée par hasard. Les tendances majeures caractérisant les évolutions et comportements de la population n'ont de sens qu'à partir du moment où est établi un rapport spécifique entre individu et collectif, que Michel Foucault décrit comme le « gouvernement par l'individualisation ». La rationalité politique contemporaine est marquée par cette manière d'attacher l'un et le multiple, l'individu et la Population : « l'intégration des

modalités anciennes dont je vous parlais, impliquent, bien sûr celles qui apparaissent comme les plus nouvelles » (Foucault 2004, p. 8).

⁵ Ainsi Olivier Razac note à propos des différentes époques du traitement de la folie ; « Il y a toute cette histoire des dispositifs qui produisent une époque particulière de l'apparition et du traitement d'une objectivité. Ainsi, il y a une époque de l'asile, une époque de l'hôpital psychiatrique et une époque de la psychiatrie de secteur et de la psychiatrie banalisée qui se superpose à celles-là à partir des années 1970 » (Razac 2008, p. 30).

individus en une communauté ou une totalité résulte d'une corrélation permanente entre une individualisation toujours plus poussée et la consolidation de cette totalité » (Foucault 1994 [1988], p. 1646). Cette relation de pouvoir associe le bon état de santé des individus à celui de la société dans son ensemble⁶. La normalisation entend donc moins conformer l'individu à un canon du « bon » comportement, que définir la manière dont son comportement peut assurer son salut, celui de la communauté à laquelle il appartient et celui de l'Etat. L'individu n'est plus perçu uniquement comme un sujet de droit, mais comme un agent libre, animé de désir, bon et mauvais, dont la modulation conditionnera la bonne santé de l'entité politique nommée *Population*.

Cette hypothèse, si elle n'a pas constitué l'épicentre de nos travaux de thèse, nous a toujours servi de lieu de discussion commune. En la déroulant, en l'étayant, en la philosophant, et la rapportant aux réflexions en cours sur le déploiement d'une gouvernementalité néolibérale⁷, nous avons tenté de retenir de nos enquêtes les éléments pertinents, permettant de tenter de concevoir à quel type de « gouvernement » pouvaient bien appartenir les technologies de la démocratie et de l'intégration.

II- Les déclinaisons comparées d'un projet irrémédiablement démesuré

A partir de là, un terrain glissant s'est incontestablement formé sous nos pieds, conduisant notamment l'un d'entre nous à produire une thèse déraisonnablement longue et tortueuse. Toutefois, cette piste s'est avérée résolument stimulante. Elle nous a notamment permis, et ce n'est pas rien, de projeter nos avancées empiriques bien au-delà de ce que nous nous étions initialement autorisés. Le maître-mot de cette entreprise ont été toujours les mêmes : prendre des risques, essayer, pousser jusqu'au bout, pour tenter de comprendre des choses qui, vraisemblablement, ne cesseraient jamais de nous dépasser. Mais qu'à cela ne tienne : nous avons tenté d'affirmer que la démocratie participative (a) et l'intégration (b) présentaient de signes de convergence manifeste.

a) La participation publique : mode de circulation des flux politiques

La thèse de Guillaume Gourgues⁸ propose de comprendre les ressorts de la « normalisation » engendrée par les formes contemporaines, descendantes et institutionnelles de démocratie participative. La thèse s'appuie sur la comparaison d'une vingtaine d'expériences participatives dans quatre régions françaises (Bourgogne, Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes), mis en place entre 1986 et 2010. Elle propose de comprendre comment les coalitions partisans, les alliances politico-administratives et les évolutions de l'action publique ont débouché sur l'adoption de diverses procédures participatives. Si

⁶ M. Foucault (1988) indique en effet que l'apparition d'une nouvelle rationalité politique (« raison d'Etat »), à partir du 18^{ème} siècle se caractérise par une relation spécifique entre l'individu et l'Etat : « l'individu n'intéresse l'Etat que dans la mesure où il peut faire quelque chose pour la puissance de l'Etat » (Foucault 1988, p. 1638). La question qui se pose alors est celle des technologies permettant de faire de l'individu une ressource pour la consolidation de l'Etat : « Quelle espèce de techniques politiques, quelle technologie de gouvernement a-t-on mise en œuvre, utilisée et développée dans le cadre général de la raison d'Etat pour faire de l'individu un élément de poids pour l'Etat ? » (p. 1639). De l'utopie à la pratique, puis à la science, la police, pensée comme l'ensemble « des techniques spécifiques qui permettaient à un gouvernement, dans le cadre de l'Etat, de gouverner le peuple sans perdre de vue la grande utilité des individus pour le monde » (p. 1640), incarnerait l'exemple typique de cette technologie politique de l'individu, renvoyant aux logiques de l'apparition de la biopolitique, permettant de faire du peuple une population, dont il convient d'assurer la santé et le bonheur.

⁷ Lazzarato Mauricio, *La fabrique de l'homme endetté. Essai sur la condition néolibérale*, Paris, Editions Amsterdam, 2011.

⁸ *Le consensus participatif. Les politiques de la participation dans quatre régions françaises*, Thèse pour le doctorat en Science Politique, Université de Grenoble, 2010.

chacune d'entre elles représente une tentative de combiner la participation (le plus grand nombre de participants) et la délibération (la meilleure qualité de débat possible), chaque procédure propose un équilibre spécifique entre l'identité des participations (qui participe ?), les règles du débat (comment participer ?) et les impacts finaux (à quoi participer ?). Au-delà de cette sociologie politique des « recours » à la participation, cette thèse propose d'envisager deux idées centrales, à titre d'hypothèses exploratoires.

Premièrement, il est frappant de rapporter l'hétérogénéité des projets politiques à l'origine des différentes expériences participatives à la stabilité des technologies servant à leur mise en œuvre. En effet, qu'elles soient soutenues par des rhétoriques managériales, altermondialistes, électorales ou encore sociales, et quelque soit leur public, leur organisation et leurs effets, l'ensemble des procédures participatives que nous avons étudiées reposent sur une même *équation technique*. Cette équation repose sur la combinaison permanente de trois piliers : les *listes*, les *agents spécialisés* et la *traçabilité*. Tout d'abord, le souci de la production, de la détention, de l'échange de listes de participants est immédiatement présent et saisissable dans tous les dispositifs participatifs. Faire de la démocratie participative, c'est avant toute chose posséder une de ces listes, qu'on la construise ou qu'on l'achète. Ensuite, la constitution d'un corps d'agents spécialisés chargés de la gestion de ces listes : on distingue alors les fonctionnaires chargés de leur mise à jour et de leur monopole des prestataires chargés de leur exploitation (comme dans le cas du tirage au sort). Ces « professionnels de la participation » (Nonjon 2005), tentent également d' enrôler ou d'intéresser les universitaires à l'activité dont ils ont la charge, soient qu'ils tentent de puiser auprès d'eux les ressources intellectuelles pour penser leur activité, soit qu'ils attirent leur attention sur le caractère proprement participatif de leur action. Faire de la démocratie participative, c'est donc confier à un groupe d'agents des missions spécifiques permettant de réaliser concrètement les dispositifs participatifs : suivre les populations participantes et les produits de la participation, s'assurer de la bonne tenue du déroulé et de la logistique de ces dispositifs. Enfin, dans chaque dispositif, les participants interviennent essentiellement par le biais d'un mode d'être spécifique : celui de leur traçabilité. Avant même de considérer la pro-action incertaine des participants, on observe que les professionnels organisent en permanence une traçabilité des participants qu'ils réunissent. Pour cela, les participants sont en permanence quantifiés, qualifiés et certifiés : les dispositifs sont régulièrement réformés sur la base de cette traçabilité, afin d'attirer le plus grand nombre de participants, ou de constituer un échantillon le plus représentatif possible ou de faire venir des catégories précises de population. Les dispositifs observés ne sont réellement considérés comme relevant de la démocratie participative qu'à partir du moment où ils entreprennent d'élargir le nombre ou les types de publics mobilisés. Cette préoccupation génère une somme colossale de travail administratif, et prend le pas sur la gestion des retombées ou des impacts des dispositifs. Faire de la démocratie participative, c'est prouver que les participants sont bien ceux que l'on voulait atteindre, et en cas d'échec, se donner les moyens d'attirer les « bonnes » populations.

Deuxièmement, cette équation technique, qui relie entre elles les expériences participatives, est rapporté à un seul et même « dispositif », induisant une même opération de « normalisation ». La normalisation que génère ce dispositif s'appuie en réalité sur un fait élémentaire : il existe un fragment de population, qu'on estime plutôt faible numériquement, qui souhaite prendre part d'une manière ou d'une autre au processus de décision géré par les autorités publiques. Quelques soient les raisons et les désirs qui poussent ces individus ou ces groupes, le fait est solidement établi. Cette participation prend les traits concrets d'une *coprésence*, c'est-à-dire du fait qu'un groupe d'individus entreprend librement de se rendre au même endroit, au même moment, afin de prendre part à un exercice qui leur est proposé. Ils décideront ensuite, tout aussi librement de retourner d'où ils viennent, tout en envisageant la possibilité d'une nouvelle coprésence. Or, par l'entremise du dispositif, cette forme spécifique

de *participation* est peu à peu ouverte et généralisée à un ensemble toujours plus vaste de groupes sociaux et d'individus. La normalisation prend alors la forme d'une modulation. On n'oblige jamais les individus à participer. On place les espaces de participation dans leurs environnements quotidiens, tant et si bien, qu'ils doivent toujours trouver un de ces espaces lorsqu'ils décideront de répondre aux appels lancés par les autorités ou s'ils décident de s'engager dans une forme de participation. Si la révolte, la colère ou « l'intérêt général » les emportent, les entraînent vers la participation, ils sauront désormais *où aller*. La normalisation prend également la forme d'une prescription. Le dispositif administre des situations de coprésence tel un soin curatif, bénéfique pour l'individu et le corps auquel il se rattache. Au besoin, elle va chercher elle-même les individus pour leur offrir l'opportunité de prendre part à la cure : elle les contacte, leur propose un déplacement et garantit la possibilité (parfois matérielle) de celui-ci. La nécessité de ce soin s'ancre dans une série de savoirs relatifs à l'état de santé démocratique de la population. Celle-ci est réputée comme étant composée d'une large proportion d'individus supposés « en retrait » de la sphère politique classique, soit qu'ils s'abstiennent, soit qu'ils se replient sur des préoccupations individuelles, soit qu'ils n'accordent plus leur confiance à aucun représentant de l'ordre politique institué. Cette perception est appuyée sur des constats épisodiques et répétitifs (chaque élection, chaque recension des militants des partis, des syndiqués). Ce diagnostic n'est pourtant pas une pure construction : il s'appuie notamment sur le renouvellement des formes militantes (Ion 1999), sur une crise de l'offre de participation, désormais jugée trop ténue, trop inégalement accessible (Gaxie 1978), trop artificielle et manipulée, ou encore sur le constat d'un faible désir de prendre part aux affaires publiques (Hibbing Theiss-Morse 2002). Notre but n'est pourtant pas de mesurer l'écart entre réalité et construction du phénomène, mais de saisir la relation spécifique qu'établit le Dispositif lié à la démocratie participative à l'apathie : celui-ci considère en réalité que la désaffection politique, réelle ou supposée, d'une vaste proportion de la population est un phénomène *néгатif* mais *naturel*, qui doit être bien plus *géré* que *résolu*.

Se dessine alors une figure normalisée du citoyen, qui sous-tend le dispositif. Pour assurer la bonne santé démocratique de la population, il n'est jamais envisagé de faire participer toute la population : celle-ci doit en réalité se composer d'un nombre élevé de « citoyens », c'est-à-dire d'individus acceptant *de venir et de parler* lorsqu'ils en ont la possibilité. Les « citoyens » ne négligent pas l'opportunité qui leur est offerte. Ils affirment par là une prise de conscience : celle de leur part de responsabilité dans les limites du système politique en place, dans l'échec probable de l'action publique. Ils agissent alors en conséquence, en luttant contre leur propre apathie. Le Dispositif repose au final sur une *responsabilisation*, répondant à une urgence (défendre la démocratie), dont la preuve est administrée par l'acte de présence et de parole. Les « citoyens » entreprennent de *lutter contre la dégénérescence du corps politique* par une *modification de leur propre comportement*. Ce qui transforme les participants en « citoyens », c'est moins leur degré de naïveté, d'ignorance ou d'exclusion que leur déplacement, leur présence et leur parole ainsi « déplacée ». Cette normalisation explique la cacophonie terminologique du terme même de « citoyen », lorsqu'il est employé par les autorités publiques : la citoyenneté ne décrit plus des caractéristiques juridiques fixes, ou une série de droits et de devoirs, mais une modification comportementale. Un chef d'entreprise, un boulanger, un chef de service de commune, un militant associatif, un conseiller général peuvent être faits « citoyens » par ce même processus de déplacement.

Le Dispositif lié à la démocratie participative constitue donc un ensemble technologique destiné à encadrer les comportements démocratiques d'un fragment toujours plus vaste de population, sans que les individus soient nommément sommés de participer.

b) *L'intégration des immigrés : mode de circulation de flux humains*

La thèse de Ouassim Hamzaoui⁹, qui s'inscrit tant au niveau des hypothèses que de la méthode dans le prolongement du travail de Foucault, se propose explicitement de comprendre l'évolution de la rationalité gouvernementale qui a été mise en œuvre tout au long de la progressive institutionnalisation d'une politique dite d'intégration des étrangers en France depuis une trentaine d'années. Prenant clairement et largement appui sur les précieux acquis des travaux d'histoire, de sociologie, de science politique et de socio-histoire, qui ont tendu depuis le début des années 1990 à consolider l'hypothèse d'une construction administrative d'un problème de l'immigration, cette thèse s'efforce en effet d'asseoir l'idée selon laquelle la compréhension de ce en quoi en consiste l'intégration comme action gouvernementale est loin de se réduire à l'élucidation de la sociologie des agents et/ou des institutions qui ont la charge de ce « problème » de l'immigration. Laissant par conséquent de côté l'établissement de relations sociales de causalité, ce travail cherche davantage à dresser, au travers de cette notion d'intégration, la carte historique de la gouvernementalisation de l'immigration, c'est-à-dire en en repérant les points de fixation technique et discursive.

D'un point de vue global, il apparaît au terme de ce travail qu'au cours des trois dernières décennies, les discours et pratiques gouvernementales se focalisent non plus sur une délimitation et une restriction des « stocks », mais sur une traçabilité et une gestion des « flux » migratoires. Pour ce faire, la démonstration articule essentiellement, d'une part un processus de *naturalisation* instrumentée d'un ensemble populationnel immigré, et dont le principal « temps fort » est l'officialisation de la catégorie statistique d'immigré au début des années 1990, avec d'autre part, le développement de techniques et technologies de *normalisation* individualisée, dont la principale illustration est la mise en œuvre d'un service public de l'accueil au début des années 2000. L'on retrouverait ainsi dans cette étude comme dans la précédente, le même doublet « naturalisation populationnelle-normalisation individuelle », qui caractérise si puissamment le fonctionnement du Dispositif de sécurité tel que le décrit Foucault. Toutefois – et ce, en raison de la nature divergente des perspectives que ces deux recherches se sont initialement assignées ainsi que du fait de l'hétérogénéité des objets sur lesquels elles portent – ces deux articulations nodales du Dispositif de sécurité trouvent à se déployer ici de manière différente.

Tout d'abord, s'il est clair, comme le souligne Rémi Lenoir, qu'une des particularités des processus de construction des « problèmes sociaux » « est qu'ils s'incarnent généralement de façon très réaliste dans des 'populations' dont il s'agit de résoudre les 'problèmes' » (Lenoir 1996 : 55), et s'il est tout aussi vrai que le courant de recherche socio-historique a apportée de manière répétée et efficiente les preuves de la permanence – et ce, depuis la fin du XIX^e siècle jusqu'aujourd'hui – du processus de construction socio-administrative de la présence des populations dénommées « étrangères » et/ou « immigrées » comme « problème social », il n'en demeure pas moins que tout un faisceau d'éléments tendent à nous convaincre que ce qui caractérise en propre l'époque contemporaine qui recouvre les trente dernières années, c'est essentiellement que les savoirs et les pratiques gouvernementales n'ont eu de cesse d'objectiver l'immigration comme une « population » au sens plein du terme ; c'est-à-dire comme une naturalité, une entité dont la « circulation » est une donnée irrévocable de l'activité gouvernementale. Plus précisément et pour donner des bornes plus détaillées, l'établissement de ce *fait de nature* dans le savoir gouvernemental court de la fin des années 1970 au début des années 1990, alors que son opérationnalisation dans les pratiques et

⁹ *Le gouvernement de l'immigration. Eléments pour une analyse généalogique de la politique d'intégration des étrangers en France*, sous la direction d'Olivier Ihl (en cours).

techniques de gouvernementales s'ouvrent à la toute fin des années 1990 pour se prolonger jusqu'aujourd'hui.

En premier lieu, la série d'« événements » (discursifs ou non¹⁰) qui rendent possible l'avènement de l'immigration comme population dans la réflexion sur la meilleure façon de gouverner et sur la manière de gouverner au mieux, sont au nombre de trois. Il y a tout d'abord la contestation judiciaire de la légalité des dispositions de la police de l'immigration à la fin des années 1970, qui débouche notamment sur le Grand arrêt de la jurisprudence administrative dit GISTI de 1978, et qui, en faisant reconnaître la primauté et l'irrécusabilité du droit international du « droit à une vie familiale normale », place la légitimité de ce type de mouvement migratoire, de cette circulation humaine, hors de la portée de l'exercice étatique de la souveraineté. En deuxième lieu, il y a ces « beaux morceaux » de la réflexion et de la réflexivité gouvernementales qu'ont constitués les deux premiers grands rapports publics sur l'immigration qui, remis dans la deuxième moitié des années 1980 par le Commissariat Général au Plan et la Commission de la Nationalité, reprennent le principe de cette limitation de l'action gouvernementale et la renforcent même en montrant comment l'irrévocabilité de cette circulation humaine sur le territoire national est destinée, du fait des caractéristiques de certaines dispositions du droit du sol, à se dédoubler et déboucher sur l'inéluctabilité d'une circulation humaine au sein de la société nationale. Ces rapports font même de ce constat consolidé la donnée principale à partir de laquelle doit être pensée le renouvellement des formes pratiques et concrètes de l'action gouvernementale. Enfin, le processus d'officialisation d'une catégorie statistique « immigré » entre 1990 et 1992 finit de consacrer sur un plan cognitif la naturalisation de l'immigration du point de vue gouvernemental. Bien loin de se limiter à une innovation taxinomique, cette transformation d'une notion de sens commun en catégorie de la statistique publique, institue un double changement dans la connaissance gouvernementale. D'une part, de catégorie *ex-post*, c'est-à-dire dont la valeur quantitative pouvaient ponctuellement être reconstituée *a posteriori*, « immigré » est devenue une catégorie *ex-ante*, c'est-à-dire continuellement et constamment mesurable. D'autre part, l'on passe d'une production de statistiques qui décrivent « l'action de l'Etat » à une production de statistiques destinées à « explorer la société »¹¹. Le travail administratif se donne en effet pour objectif prioritaire l'adoption des conventions nécessaires permettant de « passer » des chiffres des fichiers de gestion des différents contingents d'immigration (qui renvoient aux différentes modalités d'introduction dans le territoire national et/ou aux différents statuts légaux de séjour) à un ensemble populationnel correspondant aux étrangers qui, entrés au cours de l'année, sont munis d'un titre de séjour d'au moins un an – ce qu'on appelle les « flux permanents » – et un autre ensemble dénommé « flux temporaires », qui regroupent les étrangers dotés d'un titre de séjour de moins d'un an. De ce fait, et plus fondamentalement encore, l'on passe d'une mesure des « stocks », différents et hétérogènes, et donc non totalisables, à la mesure de « flux » totalisables, dont le critère de définition est tout à la fois juridique et spatio-temporel : c'est le temps depuis lequel on a pénétré légalement sur le territoire national et le temps pour lequel on pénètre légalement sur le territoire qui déterminent la constitution et la quantification de l'immigration.

Dans un deuxième temps, d'objet de savoir gouvernemental, la « population immigrée » devient objet de pouvoir gouvernemental : la catégorie cognitive devient catégorie d'action publique. Alors qu'elle n'avait été initialement pensée que comme un outil cognitif de traçabilité des flux populationnels immigrés, la catégorie « immigré », constituée à partir de fichiers de gestions de l'activité administrative, devient à l'occasion de la dite « refondation » de la politique d'intégration au début des années 2000, la norme même de la

¹⁰ Cf. la définition générique du dispositif ; qui est à distinguer de la définition spécifique du Dispositif (i.e. de sécurité).

¹¹ Au sujet de cette distinction analytique : (Desrosières 2005).

mesure de l'efficacité de l'action de l'ensemble disparate et hétérogène d'acteurs et institutions chargés d'« accueillir » les individus étrangers. Les chiffres d'activité de ces structures sont en effet rapportés aux flux d'immigration pour parvenir à une estimation du « taux de pénétration » de l'action gouvernementale¹². La « faiblesse » de ce dernier sert d'argument et de justification à la réforme des mesures et pratiques en vigueur dans une visée universaliste ; c'est-à-dire afin de faire de la totalité des flux d'immigration sur l'ensemble du territoire national la population ressortissante de ce qu'on dénomme dès lors le « service public de l'accueil ». La mise en œuvre de ce nouveau « service public » se matérialise par la constitution dans chaque département de plate-forme d'accueil et d'intégration par lesquelles tous les nouveaux immigrés doivent passer. Un tel dispositif d'action publique est sous-tendu par un schème spécifique et inédit de normalisation. En effet, alors que jusque-là l'on faisait reposer la légitimité de politique d'intégration sur l'affirmation que l'intégration constituait un processus social naturel dont l'effectuation n'était plus effective (contrairement aux périodes précédentes), désormais on construit sa légitimité à partir de l'idée de son efficacité. La figure normalisée de l'immigré qui émerge est celle de l'étranger qui passe par les dispositifs mis en place par l'action publique, par opposition à ceux qui échappent (pour diverses raisons) à cette dernière. Le passage par les lieux mis en place par l'action gouvernementale est conçu comme la normalité préférentielle vers laquelle l'on s'efforce de faire tendre la variété des normalités différentielles. De plus, cette normalisation quantitative des trajectoires individuelles qui a été prioritairement poursuivie par l'action publique se couple à un programme de normalisation de type individuée qui définit les attributs (maîtrise de la langue, du fonctionnement des services public, adhésion volontaire et inculquée aux principes républicains) dont la certification sont censés caractériser les conditions optimales de l'action de ces individus immigrés ; et au premier chef de leur « intégration ».

Conclusion : réduire pour comparer ou le défi généalogique

Cette communication est la première ébauche d'un travail commun de « mise en comparaison » des objets de recherches fortement hétérogènes qui sont respectivement les nôtres. Notre objectif n'est pas de prétendre établir cette comparabilité sur la similitude exhaustive des caractéristiques de l'exercice gouvernemental qui s'applique à la démocratie participative et à l'intégration de l'immigration ; mais davantage de mettre en vis-à-vis les *nexus* de savoir-pouvoir qui s'articulent sur ces « choses » sociales afin de créer la tension différentielle suffisante pour nous mettre en mesure de poser les nouvelles bases d'un questionnement sur la nature des gouvernés que nous sommes en train de devenir ; ce qui ne peut se faire que si l'on accepte l'un des principes centraux de la méthode généalogique qui, revendiquée par Foucault, postule et implique de procéder par « connexion d'hétérogènes » (Karsenti 2005). L'idée sous-jacente est que pour comprendre telle ou telle forme valorisée de nos comportements sociaux et/ou politiques, l'on ne peut se contenter en dernière instance des catégories d'entendement sous lesquelles on la pense et l'agit communément ; ou autrement dit, pour comprendre par exemple l'évolution de la participation, c'est très certainement du côté de la politique d'intégration (mais le pari serait de développer de nouveaux exemples) qu'il faut aller se pencher et non pas considérer qu'elle ne découle que d'une histoire interne des formes, principes et pratiques démocratiques.

¹² En la matière, principalement déléguée à des structures associatives reconnues d'intérêt public ; notamment au Service social d'aide aux émigrés.